

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE ROSCOFF

ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal n°33/25

Objet : Numérotation Impasse du Ruveic

La Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2212-6 et L2213-1 à L2213-6,

VU les demandes des différentes administrations et du propriétaire de la parcelle,

ARRETE

Article 1 : La numérotation de voirie de la parcelle référencée ci-dessous se fera comme suit :

NUMERO DE VOIRIE	REF.CADASTRALE
2 Bis	AH 170

Article 2 : La plaque numérotée sera remise par les services municipaux à l'intéressé qui se chargera de la mise en place.

Article 3 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
le présent arrêté a été publié
à la Mairie : le 24 Février 2025
La Maire,
Odile THUBERT MONTAGNE

Roscoff, le 24 Février 2025
La Maire,
Odile THUBERT MONTAGNE

